L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 1/12/2023
Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Francis HOEZELLE, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,**
Absent-es : Victoire BEAUJOU, Nathalie VERGEON, Alain DETOLLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN,
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Catherine MOULIN
Alain DETOLLE à Francis HOEZELLE
Catherine LESNES à Françoise ROMANET
Olivier MARTIN à Christophe BAUMGARTEN
Nathalie VERGEON à Régis MOREL

REPUBLIQUE FRANÇAISE
15 DEC. 2023
SOUS-PREFECTURE D'AUBUSSON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2023/61 : DETR 2023 – Validation du plan de financement – travaux de restauration du GR 440 partant de l'ancienne colonie de vacances vers le barrage du Chammet et gestion des écoulements d'eau par busage.

Francis Hoezelle, adjoint, informe le conseil que le GR440, partant de l'ancienne colonie vers le barrage du Chammet nécessite une restauration de son assise et notamment un busage afin de traiter les problèmes d'écoulement d'eau qui endommagent la chaussée. Cette portion du GR440 est souvent empruntée par les habitants ainsi que par les touristes pour son intérêt en tant que liaison avec le barrage du lac du Chammet et au delà avec le village du Chammet ainsi que les communes de Peyrerelevade et Tarnac. Il ne s'agit pas d'une route mais d'une voie empierrée qui s'est fortement creusée en plusieurs endroits, 300m au total environ rendant le passage délicat en temps de pluie. La commune de Peyrelevade entretient sa partie régulièrement, il nous faut donc assurer la circulation des eaux de pluie sans accumulation et renforcer les parties creusées. Voici le plan de financement de ces travaux :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses en HT		Recettes en HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Remise en état du GR440	11 552,70	DETR (40 %)	4 621,08
au départ de l'ancienne			
colonie de vacances vers			
le barrage du Chammet			
		Autofinancement	6 931,62
TOTAL HT	**11 552,70**	**TOTAL HT**	**11 552,70**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus et autorise Madame la maire à déposer la demande de financement DETR correspondante.

Faux-la-Montagne le 8 décembre 2023
La maire ,
Catherine MOULIN

MAIRIE DE FAUX LA MONTAGNE (Creuse)